

RÉPONSE

A une adresse du Sénat, en date du 18 Mai 1868 ; demandant copie de toute correspondance, propositions ou suggestions recues pendant la présente session du Parlement par l'honorable Ministre de la Marine et des Pêcheries, ayant rapport au creusement et à l'amélioration du chenal pour les navires entre Québec et Montréal, et à la réorganisation et la fusion du Bureau de la Trinité et de la Commission du Havre de Montréal.

Par Ordre,

HECTOR L. LANGEVIN,
Secrétaire d'Etat.

DEPARTEMENT DU SECRETAIRE D'ÉTAT,
Ottawa, 18 Mai 1868.

(Copie.)

MONTRÉAL, 25 avril 1868.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli une pétition des marchands de Montréal, relative à l'administration du fleuve et du havre, et je vous prie de vouloir bien la mettre devant le conseil le plus tôt possible.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé.)

HUGH ALLAN.

A l'honorable H. L. Langevin, C, B., etc., etc., etc.,
Ottawa.

MONTRÉAL, 17 avril 1868.

A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL,

La pétition des soussignés, marchands de Montréal,

EXPOSE :

Que pendant plusieurs années les opérations de creusement du fleuve St. Laurent, entre Québec et Montréal, se sont exécutées sous le contrôle des commissaires de havre de cette dernière ville ; que le succès de ces travaux a été très-satisfaisant, puisque dans des endroits de 11 pieds de fond le chenal a été approfondi de manière à être navigable pour les navires tirant dix-huit pieds d'eau.

Que sur plusieurs points le creusement n'est pas achevé, notamment au cap à-la-Roche, au cap Lizzard, à la barre en aval de Lavaltrie et à la Pointe aux Trembles (en haut) ; et qu'il est à désirer que l'on y continue les travaux, afin de rendre le chenal partout sûr et praticable en lui donnant la plus grande profondeur obtenue par les creusements déjà accomplis.

Que la concurrence qui existe entre cette ville et New-York, dans le commerce de transport transatlantique, nécessite l'emploi des navires plus gros même que ceux auxquels on songeait lorsqu'on a entrepris ces travaux, c'est-à-dire de navires d'un tonnage aussi fort que le sont les bâtiments qui desservent le commerce de New-York.

Que l'emploi de pareils navires va exiger un nouvel approfondissement du fleuve et